

COMMUNE DE SALMAGNE
PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 février 2023

Présents : Céline MAYEUR, Didier MONGARS, David FERNANDES, Séverine MEILLIER, Romuald GERARD, Marie-Claude SÉKULA, Damien GRUSELLE, Stéphanie GRATTÉ.

Absent : Jean-Claude CLERC

Madame Séverine MEILLIER a été nommée secrétaire de séance

La séance a été ouverte à 19h35

Objet : Délibération pour les vergers participatifs

Après une rapide présentation de MNE (Meuse Nature Environnement), un projet de plantations d'un verger participatif est exposé sur les parcelles 76 (terrain de sport) et 78 (Terrain cimetière). Les arbres seraient fournis gracieusement par la MNE et pourraient être plantés à l'automne avec des plants fruitiers et/ou des haies favorisant la biodiversité. Mme Le Maire explique au conseil qu'une délibération doit être prise rapidement pour lancer le projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par
8 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention (s)

Accepte de lancer le projet de verger participatif avec l'aide de MNE.

Objet : Délibération sur la validation du tableau de voirie

Le tableau recensant les voies communales en termes de rues, de chemins et de places a été retravaillé en tenant compte des remarques faites auparavant. Il a également été rappelé que le recensement exhaustif du linéaire des voies est nécessaire à la bonne attribution de la Dotation Globale de fonctionnement.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré par :
8 Voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention (s)

Valide le nouveau tableau de voirie.

Objet : Délibération sur l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel

Un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, appelé couramment par abréviation RIFSEEP, a été institué dans la fonction publique d'Etat. Le RIFSEEP se compose de deux parties : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA). Outre la mise en adéquation avec la réglementation, le Conseil Municipal estime que la mise en place du RIFSEEP pourrait valoriser le parcours professionnel des agents. Les objectifs assignés aux agents seront spécifiés chaque année lors de l'entretien professionnel.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré par :
8 Voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention (s)

Accepte la mise en place du RIFSEEP.

Objet : Délibération sur la demande de subvention DETR pour la toiture de la sacristie

L'objectif principal de ce projet est de financer la restauration de la toiture de la sacristie.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR. Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant H.T	Pourcentage
Couverture isolation	6 940 €	Autofinancement		
		Fonds propres	2 776	40 %
		Aides publiques sollicitées		
		DETR	4 164 €	60 %
TOTAL	6 940 €		6 940 €	100 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par

8 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

Accepte l'opération de restauration, le plan de financement ainsi que la demande de subvention auprès de la DETR.

Objet : Délibération sur l'application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement et dans la section d'investissement (Art L.5217-10-6 du Code Général des Collectivité Territoriales).

Dans ce cas, le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré par :

8 Voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention (s)

Accepte de déléguer à Mme le Maire l'autorisation de procéder à ces mouvements.

Objet : Délibération sur la révision de la tarification des concessions au cimetière

Il est proposé au conseil de modifier le tarif des concessions selon le modèle suivant, révisable chaque année :

- Caveau 140*240 :
 - 50 ans = 300 €
 - 30 ans = 250 €
 - 15 ans = 200 €
- Cave-urne 80*80 :
 - 50 ans = 250 €
 - 30 ans = 200 €
 - 15 ans = 150 €
- Plaque pour le jardin du souvenir = 60 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré par :

8 Voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention (s)

Accepte la nouvelle tarification.

Objet : Délibération sur la revalorisation des tarifs de location de salles

Madame le Maire propose aux membres du conseil une nouvelle tarification au sujet de la location des salles et de mettre en place une tarification pour le nettoyage et le chauffage en période hivernale du 15 octobre au 15 avril de chaque année.

Madame le Maire propose les tarifications suivantes :

- Pour la location de la salle polyvalente :

	Habitants de Salmagne	Extérieurs
Forfait Week-end(*)	250 €	470 €
Journée Supplémentaire	100 €	220 €
Journée 24h (**)	200 €	370 €

(*) du vendredi 19h au dimanche 19h.

(**) Hors week-end du lundi au jeudi

- Pour la location de la salle du château

	Habitants de Salmagne	Extérieurs
Forfait Week-end(*)	120 €	270 €
Journée Supplémentaire	70 €	120 €
Journée 24h	100 €	180 €

(*) du vendredi 19h au dimanche 19h.

(**) Hors week-end du lundi au jeudi

- Pour la cuisine de la salle du château

Elle peut être mise à disposition d'un locataire de la salle polyvalente pour le forfait suivant :

Habitants de Salmagne	Extérieurs
70 €	100 €

- Chauffage

Il sera appliqué 15 % du montant de la location de la salle sur la période du 15 octobre N au 15 avril N+1.

- Forfait ménage pour toutes locations

Tout locataire pourra demander la prise en charge du nettoyage (sols et toilettes) par la commune pour un montant forfaitaire de :

Salle polyvalente	70 €
Salle du château	100 €

- Forfait vaisselle pour toutes locations

Mise en location de la vaisselle communale pour un montant forfaitaire de **20 €**. La casse et/ou la non restitution des éléments composants la vaisselle seront facturées à hauteur de **1,00 € pièce**.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les tarifications susvisées à compter du **1 mars 2023**.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré par :

8 Voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention (s)

Accepte les nouvelles tarifications.

Divers :

- Retour sur la réunion du projet éolien : La réunion du projet éolien a réuni 27 participants. Les échanges ainsi que la démarche sur la présentation ont été appréciés pour la majorité. Les participants ont trouvé des réponses à leurs interrogations. Le projet sera situé sur des parcelles communales, au plus loin du village + 1 km (Bouvagne et Chatillon). Il y a un intérêt financier pour la commune et également un intérêt sur les factures d'électricité pour les administrés. Pour connaître la faisabilité du projet, il faudra tout d'abord lancer des études sur la faune, la flore et la zone Voltac. Les membres du conseil vont continuer à travailler sur le projet avec les membres d'Eléments. L'ensemble des acteurs s'engagent à communiquer en toute transparence sur l'avancement du projet.
- Les cocottes du Moncel : Mme Le Maire souligne qu'il va falloir être très vigilant sur l'avancement du projet des cocottes du Moncel. Une prise de contact est envisagée avec les administrations concernées pour connaître la situation du projet.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance publique est levée à 22 h 43.

Les membres du conseil

Mme Le Maire

Céline Fajeur